

# Le grand **débat national**

  
Propositions  
du Comité de bassin Artois-Picardie

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019



 Etablissement public du Ministère chargé  
du développement durable

Douai, le 12 février 2019

Le comité de bassin Artois-Picardie s'est réuni le 5 février 2019, en séance extraordinaire, dans le cadre du grand débat national. Le personnel de l'agence de l'eau était également invité.

Le thème retenu était celui de la transition écologique, et plus spécifiquement celui des politiques en rapport avec l'eau.

En préambule est rappelée l'importance vitale, centrale et transversale de l'eau pour nos sociétés : pour l'homme, l'alimentation, la santé, les écosystèmes, l'économie.....Les enjeux liés à l'eau méritent bien une attention minimum dans une réflexion nationale qui se veut refondatrice. Les derniers sondages montrent que le citoyen y est de plus en plus attentif et sensibilisé.

Les défis sont immenses, amplifiés par les dérèglements climatiques. Les réponses appellent une mobilisation à tous les niveaux : internationale, nationale, locale. Le comité de bassin est déterminé à prendre toute sa part, non seulement à l'échelle de son territoire, mais aussi en pleine solidarité avec les populations des pays les plus exposés aux effets de ces dérèglements, les pays en développement notamment.

Depuis 1964, les apports des comités de bassin et des agences de l'eau sont considérables.

- Les défis des pollutions industrielles, de l'assainissement collectif, de l'approvisionnement en eau potable, ont été en grande partie relevés.
- Mais aujourd'hui, les pollutions diffuses, notamment celles d'origine agricole ou domestique de toute sorte, comme les plastiques ; les incivilités ; l'artificialisation des sols ; les débordements d'eau de pluie et phénomènes érosifs ; sont autant de menaces qui s'amplifient de façon continue. De plus les tensions sur les disponibilités en eau sont de plus en plus vives. L'équilibre entre les besoins en eau potable et les ressources disponibles se fragilise. La qualité des milieux aquatiques est très loin d'atteindre les objectifs du « bon état » de la directive cadre sur l'eau.

Aussi, les succès des agences et comités de bassin ne doivent pas être considérés comme des acquis qui perdureront sans effort. Les atteintes au dispositif de la politique de l'eau par bassins, notamment le plafonnement des redevances et les baisses drastiques d'effectifs des agences, constituent des menaces très sérieuses sur l'eau, sur notre façon de gérer et protéger cette ressource essentielle à nos vies. Les décisions ministérielles applicables à l'ensemble du territoire national apparaissent maladroites et inadaptées à l'échelle des bassins : c'est le cas de la fin de l'assainissement non collectif ; et des modifications profondes de solidarité financière. Aussi, le comité de bassin alerte sur cette situation. Il appelle à l'arrêt des ponctions nationales sur les moyens en effectifs et en redevances. Il appelle à la responsabilisation des décideurs locaux. Il appelle au respect de la gouvernance par bassins.

## Questionnements et propositions

### La fiscalité

Si l'effet incitatif sur les comportements a pu être débattu, plusieurs participants ont émis des propositions allant dans le sens d'une fiscalité de la consommation sanctionnant les produits à fort impact environnemental et récompensant les pratiques vertueuses :

- Rendre couteux les produits dont le transport, la production ou le rejet dans l'espace naturel a un fort impact sur l'environnement ;
- Mais aussi, par exemple : défiscaliser les terres exploitées en agriculture biologique ou en prairies.
- Introduire des modulations de TVA selon l'empreinte écologique des produits.

### Le prix de l'eau est aussi un levier central des politiques publiques :

- Si les besoins essentiels doivent être accessibles à des conditions socialement acceptables, les dérives de consommation doivent être pénalisées financièrement : faut-il une progression de la tarification en fonction de la consommation avec un socle minimal de consommation à bas prix qualifiée de « vitale » ?
- Il a également été observé que l'interdiction de couper l'eau (issue de la loi Brottes) se traduisait par une augmentation forte des impayés, y compris par des ménages sans difficulté financière notable. De plus, ce dispositif prive les distributeurs d'eau de ressources financières importantes, indispensables pour faire face aux dépenses d'investissement et fonctionnement. Aussi, il a été proposé de remplacer ce dispositif par un fonds social de solidarité qui serait géré par les départements (et qui pourrait couvrir diverses consommations vitales d'eau et énergie).

### Le public et la lisibilité des aides

Les comportements individuels jouant un rôle majeur dans l'usage de l'eau, les politiques de l'eau doivent accorder une place importante à l'éducation, l'information, la participation citoyenne. Ceci est également vrai pour d'autres domaines interférant directement avec les enjeux de changement climatique, comme l'énergie. Aussi, des synergies entre les politiques « grand public » de l'eau et de l'énergie méritent d'être développées. Par exemple, étendre les compétences des points info/énergie au domaine de l'eau.

De même, des couplages eau/énergie/air sur les aides accessibles pourraient être davantage développés.

## La gestion du patrimoine « sols »

L'artificialisation des sols est un fléau pour l'eau, mais aussi pour les paysages, le potentiel agricole, la biodiversité. Un plan d'action contre l'artificialisation des sols devrait être entrepris, en combinant tous les leviers disponibles : le droit de l'urbanisme ; la planification des sols ; les aides à la restauration grâce à une fiscalité affectée ; l'accompagnement technique des aménageurs, particuliers et agriculteurs.

Les dispositifs type « ORQUE » (Opération de reconquête de la qualité de l'eau) devraient être généralisés sur les territoires à enjeux, notamment sur les champs captants qui ont besoin d'être mieux protégés pour répondre aux besoins du futur.

Les techniques d'infiltration des eaux de pluie devraient être généralisées, voire rendues obligatoires dans certains cas via la réglementation.

La disponibilité et l'usage des sols nécessite une approche partagée, évaluée et contractualisée : si des usages apparaissent comme incompatibles avec la bonne gestion de l'eau (sa préservation, sa disponibilité), alors ils devraient être fortement découragés voire interdits, mais au minimum encadrés via la planification spatiale. Mais par ailleurs, les usages nécessaires à la vie économique et respectueux des cycles naturels devraient être accompagnés.

Avec le monde agricole, une approche contractualisée et territorialisée est proposée : les engagements de bonnes pratiques doivent être encouragés, par les paiements pour services environnementaux, l'attractivité des rémunérations, l'accompagnement technique.

## Du bon usage de l'eau

L'eau est une richesse, mais les réserves d'eau sont menacées, en quantité et qualité. Les politiques d'économies d'eau doivent être généralisées, au niveau des particuliers et des professionnels, dans tous les secteurs : redevances ; sanctions ; contrôles ; technologies ; sensibilisation ; innovation ; lutte contre les fuites et le gaspillage ; recyclage des eaux usées : c'est une économie de la consommation à part entière qu'il convient de développer

## Le milieu marin

Les dégradations que subit le milieu marin sont méconnues, malgré l'importance fondamentale de cet espace pour l'alimentation, les grands équilibres climatiques et écologiques, le cycle de l'eau, la vie aquatique.

Les pressions d'origine terrestre sont innombrables bien que parfois peu visibles en première analyse : plastiques ; polluants ; médicaments ; déchets... Tout cours d'eau finit en mer.

L'attention est donc attirée sur les besoins de connaissance, sensibilisation, actions spécifiques pour le milieu marin.

## La gouvernance et la démocratie écologique

Fort de son expérience le comité de bassin rappelle ses exigences fondamentales en matière de gouvernance et démocratie écologique :

- L'Etat et le Parlement doivent jouer leur rôle sur les orientations nationales ; la politique de l'eau ; l'encadrement législatif ; les réglementations nécessaires et les contrôles.
- Mais le territoire via les comités de bassin et les collectivités, doit garder ses marges d'autonomie, de pilotage et de décision. C'est à lui d'exploiter les incitations financières, ce qui suppose qu'il fixe et dispose des redevances affectées. C'est un nouvel acte de décentralisation qui doit être posé.
- La recentralisation observée est une atteinte forte aux corps intermédiaires comme les comités de bassin. Or, ces corps intermédiaires jouent un rôle stabilisateur qui va bien au-delà de la gestion d'une ressource naturelle. Ils rendent visibles la politique de l'eau. Savent s'adapter aux particularités des bassins. Et contribuent ainsi à l'équilibre social et économique.

Dans ce dispositif le rôle des agences reste essentiel. Mais leur capacité d'initiative et d'accompagnement ne peut s'exprimer si les diminutions qu'elles subissent en termes de moyens humains se prolongent.

Les agences combinent l'ingénierie et l'appui financier. Elles combinent des besoins des territoires qui ne pourront pas assurer de manière équitable un niveau d'équipement et d'entretien des systèmes liés à l'eau (petit cycle et grand cycle). Elles jouent un rôle pionnier. Favorisent l'innovation.

Le comité de bassin alerte sur les atteintes fortes aux moyens des agences, qui les paralysent complètement. Il est urgent de mettre fin à cette hémorragie.